

**COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**

-----  
**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du vendredi 9 février 2024 à 18h15**  
-----

**Présidence : M. Patrice VERGRIETE**  
**Secrétaire de Séance : Rémy BECUWE**  
**Nombre de conseillers en exercice : 60**  
**Date de convocation de séance : 2 février 2024**

**Aménagement et voirie**

**DUNKERQUE - PETITE-SYNTHÉ - Rue Vandembrouck - Voirie - Lancement de la procédure de classement d'office d'une parcelle dans le domaine public communautaire, cadastrées 460 section AN numéro 1039.**

Monsieur Jean-François MONTAGNE

Expose aux membres du Conseil qu'une portion de voirie rue Vandembrouck à DUNKERQUE - PETITE-SYNTHÉ, encore propriété privée, est ouverte à la circulation publique.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'engager une procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire de la parcelle désignée, dans la mesure où elle correspond à une emprise ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitations et constitue une partie de la chaussée conformément à l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme.

La parcelle ci-dessous est concernée et est représentée sur un plan en annexe de la présente délibération :

<b>Rue</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Superficie en m<sup>2</sup></b>	<b>Usage</b>
Rue Vandembrouck	460 AN 1039	2 997 m <sup>2</sup>	Voirie

Vu le Code de la voirie routière et plus particulièrement ses articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à 9.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10.

Vu l'avis de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique".

Considérant que l'article R 318-10 du Code de l'urbanisme prévoit que la procédure de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique débute par une délibération portant sur le principe du lancement de la procédure,

Considérant que la parcelle susmentionnée correspond à une emprise ouverte à la circulation publique, située au sein d'un ensemble d'habitations.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de lancer la procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire de la parcelle susmentionnée, en application de l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme.

APPROUVE le projet d'enquête annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document inhérent à la procédure.

Fait et délibéré à Dunkerque, le 9 février 2024

Transmise en Sous-Préfecture le 16 février 2024  
Identifiant de télétransmission: 059-245900428-20240209-198686-DE-1-1

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le 16/02/2024  
**Antoine OLIVEZ**

**Directeur Général Adjoint  
En charge des Ressources**

Présents :

M. Patrice VERGRIETE, **Président**

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Christine GILLOOTS, Mme Florence VANHILLE, **Vice-Présidentes**

M. Martial BEYAERT, M. Julien GOKEL, M. Jean-François MONTAGNE, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Alain SIMON, **Vice-Présidents**

Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Delphine CASTELLI, Mme Nathalie DESMAZIERES, Mme Marjorie ELOY, Mme Delphine MARSCHAL, Mme Leïla NAIDJI, **Conseillères Communautaires Déléguées**

M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Didier BYKOFF, M. Benoit CUVILLIER, M. Jean-Luc DARCOURT, M. Pierre DESMADRILLE, M. Franck GONSSE, **Conseillers Communautaires Délégués**

Mme Sophie AGNERAY, Mme Claudine BARBIER, Mme Danièle BELE-FOUQUART, Mme Sylvaine BRUNET, Mme Zoé CARRE , Mme Pierrette CUVELIER, Mme Régine FERMON, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Sylvie GUILLET, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Elisabeth LONGUET, Mme Mélanie LOURÉ, Mme Maude ODOU, Mme Catherine SERET, Mme Séverine WICKE, **Conseillères Communautaires**

M. Rémy BECUWE, M. Eric BOCQUILLON, M. Eric DUBOIS, M. Yohann DUVAL, M. Gilles FERYN, M. Gérard GOURVIL, M. Davy LEMAIRE, M. Sylvain MAZZA, M. Michel PESCH, M. Frédéric VANHILLE, **Conseillers Communautaires**

Absent(s) excusé(s) :

M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Jean-Pierre VANDAELE.

Absent(s) :

M. Claude NICOLET, M. Jean-Christophe PLAQUET.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir :

M. David BAILLEUL à Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, M. Jean BODART à Mme Martine ARLABOSSE, Mme Fabienne CASTEL à M. Davy LEMAIRE, M. Sony CLINQUART à M. Julien GOKEL, Mme Karine FAMCHON à M. Sylvain MAZZA, M. Eric GENS à Mme Maude ODOU, M. Laurent NOTEBAERT à Mme Claudine BARBIER, Mme Michèle PINEL-HATTAB à M. Martial BEYAERT, Mme Virginie VARLET à M. Alain SIMON.

Jean-Luc GOETBLOET à Cathy BONAILLIE.